

2^{ÈME} Édition
2021
JUN



Étude nationale maraudes et samu sociaux sur le sans-abrisme

EN PARTENARIAT AVEC :



Fédération
des acteurs de
la solidarité



Dans le cadre de leur mission d'animation et de représentation des Samu sociaux et des maraudes, la Fédération Nationale des Samu Sociaux (FNSS) avec l'appui technique de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) a réalisé une étude nationale maraude les 22 et 23 juin 2021. Les résultats de cette nouvelle édition s'approchent de ceux obtenus lors de l'enquête de janvier de la même année. Ils nous permettent de mieux comprendre encore les conséquences de la crise sanitaire sur les personnes à la rue, tout en actualisant nos préconisations pour de meilleures réponses à leurs demandes. L'étude est adressée à tous les Samu sociaux et toutes les maraudes de France métropolitaine et des départements d'outre-mer, quelle que soit la composition des équipes.



RETOUR SUR LA MÉTHODOLOGIE DES ENQUÊTES EN 2021

Deux études nationales maraudes et Samu sociaux ont été réalisées en 2021 : les 12 et 13 janvier et les 22 et 23 juin. La seconde enquête apporte des éléments qualitatifs (domiciliation, expulsion...) et elle approfondit la recherche des effets de la crise sanitaire pour les ménages et les équipes de maraudes.

Entre les deux enquêtes, le nombre de structures participantes a été divisé par 3 (63 structures contre 21). On observe la même évolution pour le nombre de ménages pour lesquels un questionnaire a été rempli (755 questionnaires versus 290). La réduction de la participation interroge la FNSS sur la sollicitation des Samu Sociaux et des maraudes, appelés par ailleurs à participer de plus en plus souvent à des opérations d'observation sociale (Nuits de la solidarité, nuit des maraudeurs en Ile-de-France...).

67% des équipes ayant participé en janvier ont aussi participé en juin, ce qui permet une comparaison des données compte-tenu du fait que les ménages rencontrés présentent les mêmes caractéristiques socio-démographiques.

UNE PARTICIPATION DES MARAUDES ET SAMU SOCIAUX DE LA FRANCE ENTIÈRE

Quelle que soit la période d'observation, les équipes sont composées pour deux tiers d'au moins un-e intervenant-e social-e et pour un peu plus de la moitié d'entre elles, de bénévoles. Un tiers ont du personnel bénéficiant des qualifications médicales d'un-e infirmier-e.

Si l'étude de janvier avait montré que la santé psychologique de nombreuses personnes s'est dégradée, en juin seulement **3%** des équipes ont des psychiatres ou des psychologues au sein de leur équipe.

En juin, la majorité des équipes (83%) déclare être impactée par la crise sanitaire. Parmi les mesures prises, **25%** ont mis en place des actions sanitaires, **38%** des actions d'hygiène et **38%** des distributions alimentaires. Plus d'un tiers (36%) ont modifié leurs horaires et/ou leurs jours de tournée et **19%** ont mutualisé leurs moyens avec d'autres dispositifs.



LE PROFIL DES MÉNAGES RENCONTRÉS

Les caractéristiques des ménages rencontrés sont identiques en janvier et juin 2021 : majoritairement des hommes isolés, âgés de 25 à 45 ans pour la moitié d'entre eux. Les femmes isolées représentent **12%** des ménages. La situation d'hébergement des répondants a également peu évolué. Le non-recours au 115 reste majoritaire : trois quarts des ménages n'ont pas contacté le service dans les dernières 24h précédents l'enquête, et la proportion de ceux qui ne l'ont jamais appelé s'élève même à **30%**. Dans le même temps, **40%** n'ont pas été hébergés depuis plus d'un mois, et **15%** n'ont même jamais été hébergés. Ces chiffres rappellent l'ampleur du phénomène de non-recours au 115, lié à la saturation des plateaux téléphoniques, mais aussi du dispositif d'hébergement d'urgence malgré la mobilisation exceptionnelle décidée concomitamment à la pandémie. Enfin, cinq ménages ont connu une expulsion locative dans le courant de l'année 2021, et ce malgré l'engagement pris par le ministère du logement de surseoir aux expulsions durant la période de crise sanitaire.

On observe également une corrélation entre l'âge, le temps d'errance et les difficultés exprimées. En juin, les plus demandeuses et les plus nombreux-ses à mentionner des difficultés sont les jeunes : **43%** des 18 à 24 ans ont des problèmes pour s'alimenter contre **25%** pour les 25 à 45 ans. Par ailleurs, **43%** des personnes en situation d'errance entre 1 mois et 6 mois indiquent des difficultés d'alimentation contre **19%** pour ceux en situation d'errance depuis plus de 3 ans.

En juin peu de ménages ont mentionné des difficultés pour accéder au matériel de protection anti-covid (13%) et aux tests (5%).

PERSONNES AYANT DES PROBLÈMES POUR S'ALIMENTER

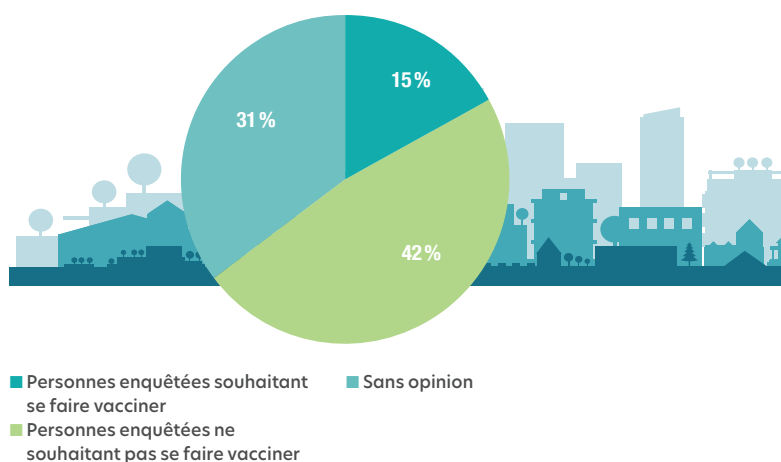


L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE POUR LES MÉNAGES

Seul 4 ménages déclarent avoir contracté le covid-19 lors de cette enquête. Dans le même temps, un ménage sur dix estime souffrir d'un impact psychique, addictologique ou somatique lié à la crise sanitaire.

La vaccination concerne, en juin 2021, **17%** des ménages, contre **45%** pour l'ensemble de la population française à la mi-juin 2021. **15%** des enquêtés souhaitent alors se faire vacciner, **42%** ne le souhaitent pas et **31%** ne savaient pas. Les réticences face à la vaccination concernaient surtout les publics les plus jeunes.

LA VACCINATION



De plus, près de 6 ménages sur 10 déclareraient ne pas avoir été hébergés pendant toute la durée des confinements. Cela semble notamment lié au recours au 115 : **58%** des ménages qui ont recours au service ont été hébergés, contre **22%** pour ceux qui ne l'ont jamais utilisé. Le 115 est, de loin, la première voie d'accès à l'hébergement d'urgence et son engorgement rend illusoire la mise à l'abri de l'ensemble des personnes, y compris en situation de crise. De même, cette donnée interroge sur l'aller-vers en matière de demandes d'hébergement pour des personnes très éloignées des services publics (éloignement lié à l'absence de téléphone, à la méconnaissance du service, à la non-maîtrise de la langue, à une longue période d'errance ou encore à une ou plusieurs expériences négatives en hébergement d'urgence...).

6% des ménages rencontrés ont déclaré être en situation de rue à cause de la crise sanitaire.



FOCUS SUR LA DOMICILIATION DES MÉNAGES ENQUÊTÉS

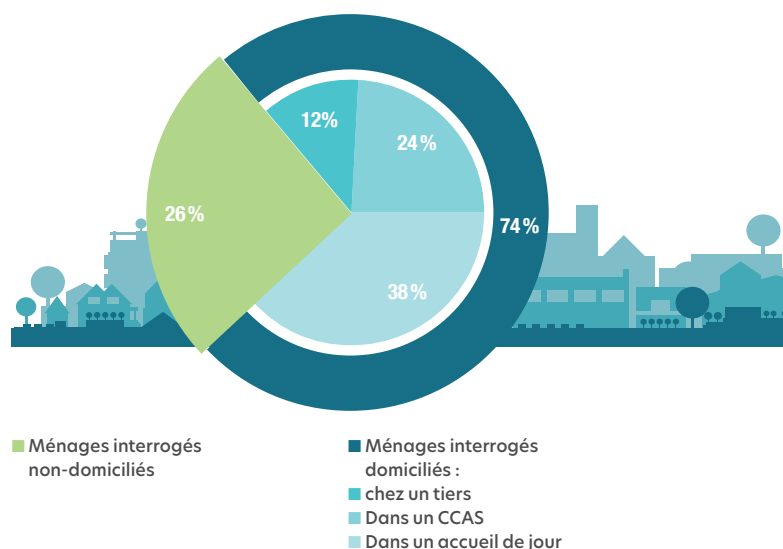
La domiciliation permet à toute personne sans domicile stable de bénéficier d'une adresse administrative indispensable pour effectuer de nombreuses démarches y compris ouvrir et maintenir ses droits.

74 % des ménages interrogés étaient domiciliés :

- **12 %** chez un tiers (famille, ami, etc.),
- **24 %** dans un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale),
- **38 %** dans un accueil de jour.

Il ne semble pas y avoir de corrélation entre temps d'errance et absence de domiciliation : 25 % des ménages sans domiciliation sont en situation de rue depuis une semaine alors que 22 % se déclarent en situation de rue depuis plus de 3 ans.

DOMICILIATION DES MÉNAGES



CONCLUSIONS ET PRÉCONISATIONS

Ainsi, les maraudes et les Samu Sociaux ont su s'adapter à la fermeture et à la réduction d'activité de nombreux services pour faire face aux demandes de biens de première nécessité en modifiant leur activité et nouant des partenariats. Si cette mobilisation est à saluer, il convient de s'interroger à la fois sur les conditions d'activité des services de droit commun et sur les ressources dont ont bénéficié, et dont bénéficient encore, les maraudes et Samu sociaux, afin d'avoir toujours la capacité de répondre collectivement aux demandes urgentes des personnes en difficulté.

Ainsi, l'édition de juin nous offre une meilleure compréhension de l'impact de la crise sanitaire sur les publics rencontrés afin d'actualiser nos préconisations.



PRÉCONISATIONS

→ 1 Relatives aux équipes de maraudes/ Samu Sociaux

Pérenniser les équipes de maraudes ordinairement mises en place dans le cadre du renfort hivernal.

Les résultats de l'étude ont montré que de nombreuses personnes sans-abri restaient sans solution d'hébergement. Beaucoup ont un long parcours d'errance et s'éloignent jour après jour de l'insertion. Trop souvent en situation de non-recours au 115 et sans demande SIAO active, un travail d'accompagnement à long terme est pourtant nécessaire aux personnes sans-abri. De la première rencontre, jusqu'à l'accès à un hébergement ou un logement, un accompagnement constant est essentiel. Le renforcement des maraudes et Samu Sociaux lors de la période hivernale doit être pérennisé sur l'année dans tous les territoires et constituer la première pierre dans la politique du Logement d'abord et du service public « De la rue au logement », s'inscrivant dans le cadre de la programmation pluriannuelle du secteur AHL.

Consolider les financements publics des associations gestionnaires de maraudes (et de 115 SIAO) de manière à leur permettre d'assurer une observation sociale de qualité.

La connaissance des publics est un préalable à la définition du pilotage des politiques publiques à l'aide de moyens suffisants pour une prise en charge adaptée. En complément, interpréter ces éléments d'observation de façon conjointe avec les représentant·es du secteur associatif et des personnes en situation de non ou de mal-logement pour en dégager des pistes d'adaptation partagées.

→ 2 Relatives à l'accès à l'hébergement

Apporter une réponse positive à chaque demande d'hébergement en améliorant son accès par la création d'un parc d'hébergement calibré à la hauteur des besoins et tensions des territoires.

Les résultats de l'étude montrent un décrochage des personnes sans-abri après une certaine période à la rue pendant laquelle les difficultés se multiplient. Plus le temps d'errance est long, plus les personnes sont découragées par les manquements des dispositifs tant

en nombre qu'en qualité. Dans le cadre de la stratégie de programmation pluriannuelle, il importe de proposer un parc d'hébergement calibré à la hauteur des besoins, en prenant en compte la tension entre offre et demande sur chaque territoire. Il est aussi essentiel d'engager une hausse de la production de logements très sociaux, et de faciliter des solutions d'accès direct au logement, avec un accompagnement.

Proposer un accès plus direct au 115, en s'inspirant des pratiques des SIAO.

Le non-recours au 115 s'explique en premier lieu par le manque de places disponibles et la répétition des réponses négatives aux demandes d'hébergement. Mais ce non-recours peut être diminué en facilitant l'accès au service. Il convient d'expérimenter de nouvelles modalités d'accès, en s'inspirant de l'existant : accueils physiques (type SAO, par exemple), antennes locales, liens facilités avec les équipes mobiles (lignes directes)... La nécessité de réitérer la demande tous les jours pour bénéficier d'une orientation, dans un contexte de pénurie de places, peut être réinterrogée en fonction des contextes locaux. Ces propositions ne se substituent pas au nécessaire renforcement des équipes 115 mais interviennent en complémentarité.

Pourvoir les maraudes et Samu Sociaux de places d'hébergement en gestion autonome afin de procéder à des orientations promptes et adaptées à une situation appréciée par des professionnel·les en contact direct avec le ménage.

Une meilleure connaissance des besoins et spécificités des ménages permettrait de répondre pertinemment à la demande d'hébergement. La mise en place de places d'hébergement en gestion autonome faciliterait les mises à l'abri des personnes en évitant les décrochages.

Adapter et ouvrir les centres d'hébergement aux animaux domestiques.

Les personnes accompagnées d'animaux domestiques ont plus de difficultés à être hébergées. Pourtant, être accompagné d'un animal domestique ne devrait pas être un facteur d'exclusion. Plus globalement, au regard du phénomène de refus des ménages d'être orientés sur des places d'hébergement, amplifier la politique d'humanisation des centres semble nécessaire, en favorisant les chambres individuelles et l'autonomisation des personnes.



→ 3 Relatives aux questions de santé

Renforcer les compétences médicales (somatiques et psychiques) au sein des équipes de maraudes.

Au regard de l'état de santé dégradé des personnes rencontrées dans la rue, et des difficultés qu'elles éprouvent dans l'accès aux soins et à l'ouverture/ au maintien de leurs droits, s'assurer que, dans chaque département, des équipes intègrent a minima un.e IDE (infirmier-es), en fonction des spécificités des territoires. Cette montée en compétences doit répondre à des besoins ponctuels et immédiats exprimés par les personnes rencontrées, et faciliter la compréhension des problématiques santé par les équipes. Elle doit aussi révéler les points bloquants dans l'accès aux droits « santé » des personnes à la rue. Enfin, cette montée en compétences doit faciliter les relations vers les dispositifs de droit commun et le lien avec les professionnel·les du secteur.

Renforcer les dispositifs de droit commun pour décroisonner la prise en charge des personnes rencontrées par les équipes de maraudes.

La montée en compétences des équipes de maraudes sur les questions de santé ne saurait remplacer les dispositifs préexistants ou de droit commun. Elle doit s'appuyer sur une augmentation des moyens des associations gestionnaires, et s'accompagner d'un décroisonnement des politiques publiques qui permettrait au secteur AHI (Accueil Hébergement Insertion) de tirer parti des compétences et moyens des ARS (Agences Régionales de Santé), au bénéfice des personnes sans-abri. Cette démarche doit être renforcée par la création de places médicalisées indispensables pour soulager les équipes de maraudes et Samu Sociaux face à un public souffrant très souvent de multiples problèmes de santé plus jeune et plus fréquemment que la population générale.

Sensibiliser et informer les ménages rencontrés sur la vaccination et les procédures liées au contexte sanitaire

Information sur les lieux de vaccination, lien avec l'ARS, comment conserver son pass sanitaire quand on n'a pas de téléphone pour l'enregistrer dans l'application TousAntiCovid et que l'on risque de le perdre.

→ 4 Relatives à l'accès aux droits

Développer les guichets uniques de types accueils de jour.

La plupart des maraudes et Samu Sociaux participant à l'étude ont pointé le manque d'accueils de jour sur leur territoire. Or, ces dispositifs assurent aux personnes sans-abri une aide essentielle (écoute, repos, aide alimentaire, accès à l'hygiène, accès aux droits, soins, service de domiciliation, vestiaire, bagagerie, etc.) qui s'inscrit parfaitement en complément des actions des maraudes et Samu Sociaux.

Permettre aux personnes sans abri d'accéder et d'utiliser les outils numériques pour lutter contre le non-recours.

A ce jour, plusieurs actions sont prioritaires pour lutter contre cette fracture numérique : dons de téléphone, de cartes SIM et de recharges de crédits, accompagnement à l'usage du téléphone, aux services administratifs et sociaux en ligne et recharge de la batterie.

Renforcer et faciliter l'accès aux services publics, en maintenant des accueils physiques.

La numérisation des démarches administratives aggrave les difficultés d'accès aux services publics des personnes à la rue, celles-ci n'étant pas toujours équipées en smartphone ou ne disposant pas d'un accès internet. Conserver des accueils physiques au sein des différentes administrations pour permettre l'accueil de ces publics est indispensable. Dans le même temps, renforcer les services de domiciliation des CCAS et, quand cela n'est pas possible, au sein des accueils de jour, pour faciliter la correspondance entre les services publics et les personnes à la rue.

→ 5 En matière de sensibilisation

Sensibiliser les services et équipes qui œuvrent dans l'espace public (forces de l'ordre, services municipaux, etc.), afin de déconstruire les préjugés et permettre une meilleure considération du public sans domicile.

Fortement isolées, les personnes sans-abri sont d'autant plus vulnérables. La crise sanitaire, et particulièrement les confinements successifs, ont montré l'importance du rôle des personnels exerçant leurs missions dans l'espace public au profit des plus précaires.





Les maraudes et les Samu Sociaux jouent un rôle déterminant dans l'accompagnement des personnes sans-abri, pour aller vers les personnes à la rue et initier un parcours d'insertion. Leurs actions et leurs missions nécessitent d'être mieux valorisées.

La Fédération Nationale des Samu Sociaux s'engage sur ce front depuis plusieurs années, et, en 2018, a fait paraître le premier référentiel de missions des maraudes et Samu Sociaux en partenariat avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale et la Fédération des acteurs de la solidarité.

En savoir plus : www.samusocial-federation.org

Contact : contact@samusocial-federation.org